

FICHE THEMATIQUE ALLOCATION SPECIFIQUE RUP

Rappel des défis pour la France

Au regard des besoins et enjeux particuliers des territoires ultramarins, l'allocation spécifique RUP constitue un financement complémentaire essentiel.

La politique de cohésion de l'Union européenne définit des mesures spécifiques ainsi qu'un financement supplémentaire (allocation spécifique) envers les régions dites ultrapériphériques (RUP). Cette particularité vise à compenser les surcoûts de ces régions en raison d'une ou plusieurs contraintes permanentes (éloignement, insularité, faible superficie, relief et climat difficiles, dépendance économique vis-à-vis d'un petit

L'Union européenne compte neuf **régions ultrapériphériques** :

- Les cinq départements français d'outre-mer (la Martinique, Mayotte, la Guadeloupe, la Guyane et La Réunion),
- La collectivité d'outre-mer française (Saint-Martin)
- Deux régions autonomes portugaises (Madère et les Açores)
- La communauté autonome espagnole (Les îles Canaries)

nombre de produits.

Au total, au titre de la période 2021-2027, les RUP françaises bénéficieront de **plus de 654 millions de crédits supplémentaires au titre de l'allocation spécifique Régions ultrapériphériques** (hors assistance technique) au titre du FEDER et – nouveauté pour cette programmation - du FSE+, soit près de 300€ par habitant ultramarin.

En cohérence avec les recommandations de l'annexe D, l'accord de partenariat France vise des défis et priorités particulières pour ces régions d'outre-mer, et notamment :

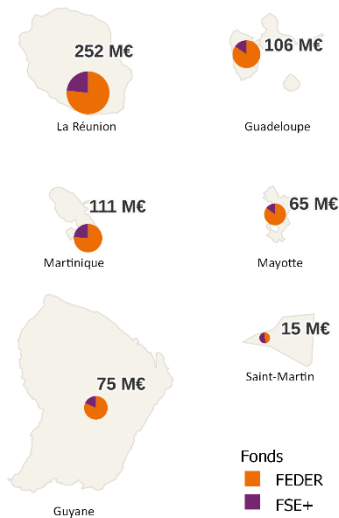
- La connectivité ultrapériphérique et insulaire: développement des infrastructures de transport pour répondre à des désengorgements routiers sur les axes primaires, à la sécurisation des liaisons aériennes internes et à l'international et à des surcoûts de transit importants ;
- Le renforcement des infrastructures d'eau, d'assainissement et de déchets ;
- La résilience aux événements climatiques et géologiques extrêmes ;
- La compétitivité des entreprises locales par le financement des surcoûts liés au fret pour leurs activités de production ;
- La mobilité des publics éloignés de l'emploi pour un meilleur accès à l'emploi ou à la formation ;
- La mobilité des enseignants ainsi que des élèves et étudiants ;
- L'adaptation et le renforcement des capacités des infrastructures et services de soins et sociales, d'éducation et de formation

Aussi, l'allocation spécifique RUP concerne les programmes suivants pour la période 2021-2027 :

- Les programmes FEDER FSE+ Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Saint-Martin et La Réunion ;
- Le programme national FSE+ Emploi – Inclusion - Jeunesse – Compétences.

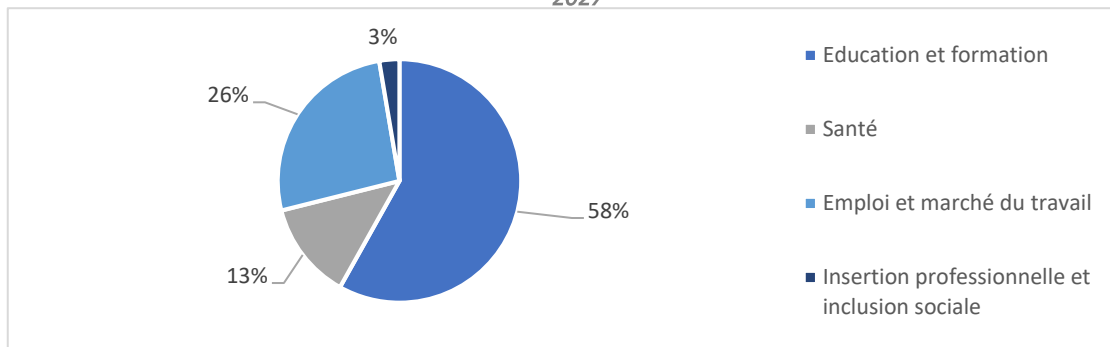
Panorama physique et financier

Répartition par territoire ultramarin de l'allocation spécifique RUP (hors volet central du programme)

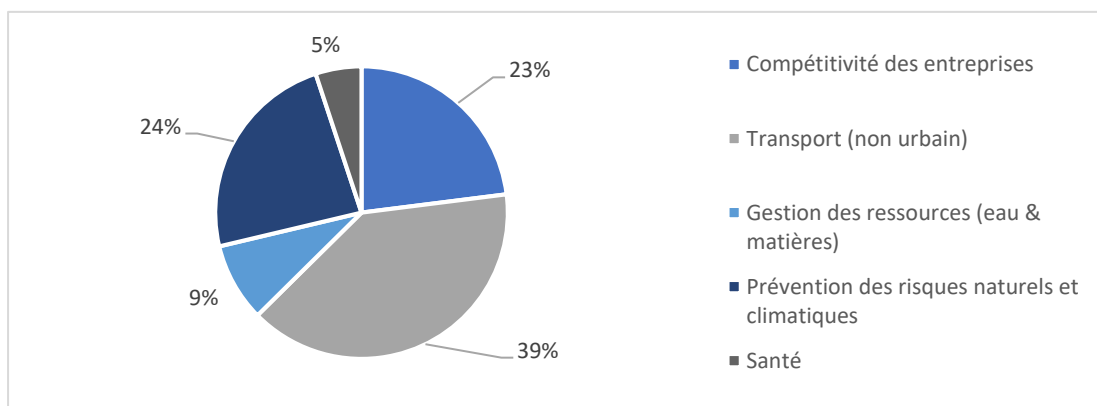


- 493,7 millions d'euros pour l'allocation spécifique RUP FEDER (hors assistance technique)
- 160,7 millions d'euros pour l'allocation spécifique RUP FSE+ (hors assistance technique)
- Plus de 1,1 milliards d'euros investissements totaux en intégrant les cofinancement (59% en moyenne)

Répartition thématique de l'allocation spécifique RUP FSE+ alloués à dans le cadre de la programmation 2021-2027



Répartition thématique de l'allocation spécifique RUP FEDER alloués à dans le cadre de la programmation 2021-2027



Principales orientations et spécificités régionales

L'allocation spécifique RUP FEDER et FSE+ mobilisée pour soutenir des infrastructures structurantes pour les territoires ultra-marins (transports, eau et déchets) et en lien avec les besoins de la population (emploi, formation, mobilité)

Infrastructures de transports et d'échange (FEDER)

L'allocation spécifique FEDER de l'ensemble des programmes ultra-marins sera mobilisée pour assurer le désenclavement aérien des territoires d'outre-mer, pour accompagner l'adaptation des infrastructures de transports face aux nouvelles normes. Il s'agit aussi de répondre aux besoins d'extension et d'adaptation au regard du développement du trafic de passagers et de marchandises.

De manière transversale, l'OS3.2 contribuera au verdissement des infrastructures de transports.

Les mesures envisagées :

1. Infrastructures aéroportuaires

Sont visés les travaux d'aménagement, d'extension, de modernisation et de développement des principaux aéroports et aérodromes de ces territoires :

- Aéroport de Dzaoudzi-Pamandzi de Mayotte ;
- Aéroport Aimé Césaire de la Martinique, et aérodrome de la commune de Basse Pointe ;
- Aéroport Roland Garros à la Réunion, et aéroport de Pierrefonds ;
- Aéroport Pôle Caraïbes en Guadeloupe.

2. Infrastructures maritimes et fluviales

Seront soutenues l'extension des grands ports maritimes à La Réunion et en Martinique, ainsi que les infrastructures portuaires et aides au service en Guyane (exemple : dragage du chenal, moderniser les moyens de chargement et de déchargement des navires). De plus, en Guyane, le programme vise la sécurisation des berges, cales, appontements et aménagements de sauts des infrastructures fluviales du territoire.

3. Infrastructures routières

Le programme Saint-Martin accompagnera la création/mise à niveau des réseaux de transport routier du territoire, ainsi que les aménagements routiers pour favoriser les nouvelles formes de mobilité.

4. Obligation de service public et compensation des surcoûts

La compensation des surcoûts sera soutenue :

- En Guadeloupe, pour l'exécution d'obligations et de contrats de service public du transport aérien liés au déficit d'accessibilité et à la fragmentation territoriale ;
- En Guyane, pour les surcoûts liés à au transport des passagers des zones isolées ainsi qu'à l'approvisionnement en marchandises des zones de vies isolées du territoire.

Le financement des surcoûts liés au fret pour les activités de production – aide au fret (FEDER)

Dans la continuité des programmations précédentes, et en lien avec les objectifs définis dans la stratégie RUP établie le 3 mai 2022 par la Commission européenne¹, les programmes FEDER-FSE+ de Guadeloupe, de Guyane, de la Martinique et de La Réunion soutiendront les entreprises pour compenser les surcoûts de transport de marchandises produites dans les outre-mer vers l'Union européenne continentale et le surcoût de transport des produits primaires, matières premières ou produits intermédiaires du lieu de leur production situé sur l'Union européenne continentale au lieu de transformation dans les outre-mer.

Sont exclues les entreprises des secteurs de la sidérurgie, du charbon, de la construction navale et des fibres synthétiques, de la production agricole primaire, de la pêche et de l'aquaculture.

D'ici 2029, près de 200 entreprises bénéficieront de ce dispositif d'aide au fret.

Eau, déchets, changement climatique (FEDER)

Les programmes soutenus par l'allocation spécifique RUP visent notamment les infrastructures de gestion de l'eau, d'assainissement et de gestion des déchets, ainsi que la prévention et les adaptations nécessaires face aux risques climatiques et naturels (dont cyclones, inondations, risques sismiques).

Les mesures envisagées :

1. *Prévention et gestion lié au changement climatique : inondations et glissement de terrains à la suite des épisodes cycloniques, séismes*

- Normes parasismiques pour les établissements scolaires et ouvrages d'art (ponts, tunnels) et prévention et adaptation aux risques sismiques (Programmes FEDER-FSE+ Guadeloupe et Martinique);
- Sécurisation des infrastructures routières : suppression ou adaptation des radiers, effacement du risque d'effondrement des falaises (Programme FEDER-FSE+ La Réunion).

2. *Algues sargasses*

Travaux liés à leur gestion (ramassage, entreposage collecte maritime), dispositif de surveillance de la qualité de l'air vis-à-vis des émanations de gaz toxiques, collecte (maritime, terrestre, manuelle, de transport jusqu'au lieu de stockage et de traitement), dispositif de barrages, etc. (Programme FEDER-FSE+ Martinique)

3. *Production d'une eau de qualité*

Usine de potabilisation (Programme FEDER-FSE+ La Réunion)

4. *Gestion des déchets*

Surcoût de transport de déchets au sein du territoire (Programme FEDER-FSE+ Guadeloupe)

Accès à l'éducation et à la formation – soutien aux solutions de mobilité (FSE+)

Compte tenu des contraintes d'éloignement des territoires ultra-marins, l'allocation spécifique RUP FSE+ vise à réduire les effets contraignants agissant comme des freins à la réalisation de parcours de formation réussis au profit de différents publics.

Les mobilités financées concerneront en premier lieu les mobilités entre la métropole et les territoires d'outre-mer, ou entre territoires d'outre-mer (double insularité de la Guadeloupe en particulier). Elles ciblent la mobilité des élèves et des étudiants (*programme national FSE+ et programme FEDER-FSE + Martinique*), les stagiaires de la formation professionnelle en recherche d'emploi et les inactifs (*programmes FEDER-*

¹ Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions - Donner la priorité aux citoyens, assurer une croissance durable et inclusive, libérer le potentiel des régions ultrapériphériques de l'Union - COM(2022) 198

FSE+ de la Guadeloupe et de La Réunion), les formateurs (programme national FSE+ et programme FEDER FSE+ Guadeloupe), et les apprentis, alternants et des actifs occupés dans un objectif de formation en métropole, en Europe ou dans un autre territoire ultra-marin (programme national FSE+).

Accès à l'emploi (FSE+)

L'allocation spécifique RUP FSE+ du programme national FSE+ soutiendra des actions d'accompagnement de l'ensemble des demandeurs d'emploi pour répondre aux défis d'une situation du marché du travail dégradé dans les territoires d'outre-mer :

- Actions territoriales d'accompagnement renforcé vers l'emploi et la formation ;
- Coordination des acteurs du service public de l'emploi ;
- Soutien à la mobilité des demandeurs d'emploi vers la métropole, un autre territoire ultra marin ou en Europe à des fins d'accès à l'emploi, d'accompagnement vers l'emploi (dont les dispositifs inter-DOM).

D'ici 2029, ce sont 22 000 personnes sans emploi qui seront accompagnées vers l'emploi.

Offre de soins et formations sanitaires et sociales (FSE+)

Sur le territoire de Mayotte, l'allocation RUP FSE+ vise à soutenir des actions de formation aux métiers d'infirmier diplômé d'état, d'infirmier puériculteur diplômé d'état et d'auxiliaire puériculteur, renforçant ainsi l'offre de soins sur le territoire de Mayotte. D'ici 2029, ce sont 780 participants à une action de formation, de classe préparatoire aux métiers d'Infirmier Diplômé d'Etat, d'infirmier Puériculteur Diplômé d'Etat et d'auxiliaire puériculteur.

L'allocation spécifique RUP FSE+, en Guyane, soutiendra le développement de formations de santé, sanitaires et sociales au niveau local ou le recrutement de candidat à la formation sur place, pour répondre aux besoins de recrutement sur place face à l'éloignement géographique de l'hexagone de ce type de formation. En particulier, les mesures envisagées sont le développement de la formation en ligne par la prise en charge du développement des cours pédagogiques, actions de promotion et d'information sur ces métiers et leurs formations, le développement de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), etc. D'ici 2029, ce sont 506 participants à une action de formation, de montée en compétence des professionnels de santé et du sanitaire

Création d'entreprises et développement de l'économie sociale et solidaire (FSE+)

En réponse à la particularité de la mise en œuvre du FSE+ sur les territoires de Mayotte et de Saint Martin, le programme national FSE+ soutient la création d'activité, d'entreprises et le développement de l'économie sociale et solidaire en tant que perspective d'emploi pour les publics éloignés. Les actions visées sont notamment la création et développement des sociétés coopératives, le soutien des entrepreneurs post création d'entreprise, la formation des salariés et coopérateurs du réseau des SCOP et SCIC, la structuration de l'écosystème de l'ESS au niveau régional.

Éléments clés de mise en œuvre

Des interventions s'inscrivant dans des stratégies de développement des territoires ultramarins dans leur contexte géographique particulier

Articulation avec les autres sources de financement

Sur la mobilisation de l'allocation spécifique RUP pour les opérations d'infrastructures de transports et d'échange, les programmes mentionnent que les interventions prévues doivent s'inscrire en cohérence avec la Directive-cadre "stratégie pour le milieu marin", la Directive-cadre sur l'eau, le Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (Article 6 Directive NEC 2016/2284) et/ou les Plans de Qualité de l'Air et Plans bruits et Plans de mobilités urbains durables.

De plus, l'allocation spécifique RUP des différents programmes intervient en lien avec le Plan de relance et les Plans et contrats de convergence et de transformation des territoires d'outre-mer.

Des articulations avec le FEAMPA sont également prévues dans certains programmes, en particulier pour les opérations sur les ports maritimes et infrastructures portuaires. A La Réunion par exemple, le FEAMPA financera les infrastructures portuaires pour la pêche professionnelle ; l'allocation spécifique RUP FEDER finançant les autres opérations.

Ces actions entrent également en complémentarité avec les actions des différents programmes INTERREG des zones concernées. A titre d'exemple, le Programme Interreg Caraïbes vise à soutenir les efforts faits dans les territoires de la Caraïbe pour continuer à renforcer les échanges de personnes, de biens et de services au sein de la Caraïbe. De même, le programme FEDER-FSE+ Guyane précise que les actions de formations et d'accompagnement des métiers de la santé bénéficient d'une complémentarité avec le programme de Coopération Interreg Amazonie (PCIA) : traduction, formations, déplacements, séminaires pris en charge par le PCIA.

Certains programmes prévoient également l'articulation de leurs actions avec la Stratégie maritime Atlantique : lutte contre la pollution, réduction des gaz à effets de serre et développement des énergies marines renouvelables, création d'emploi dans les secteurs de l'économie bleue et adaptation au changement climatique sur les zones côtières.

Enfin, les actions de mobilité soutenues par l'allocation spécifique RUP FSE+ seront mises en œuvre en complémentarité avec ERASMUS+, en ciblant les personnes ne bénéficiant pas d'une mobilité dans le cadre d'Erasmus+ (programme national FSE+), ou la première année d'études supérieures (programme FEDER-FSE+ Réunion). Les mobilités financées dans le cadre de cette priorité concerneront en premier lieu les mobilités entre la métropole et les territoires d'outre-mer.

Le recours aux options de coût simplifié

Sur le dispositif d'aide au fret, les *programmes Guadeloupe, Guyane et La Réunion* seront mis en œuvre via une option de coût simplifié sous forme de barème unitaire selon les modalités de transports des marchandises.

Par exemple, pour le *programme Guadeloupe*, un barème standard de coût unitaire couvre les surcoûts liés à l'acheminement des produits entre le territoire de l'Union européenne et la Guadeloupe, par voie maritime, selon le type et la taille de conteneur. Pour un conteneur DRY20, le barème s'élève à 2 072,70€/conteneur.